

---

## Motion relative à la réforme des retraites

---

### Session du 25 juin 2019 à PRIVAS MEMBRES (voir au verso)

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, réunis en Session le mardi 25 juin 2019 à PRIVAS, sous la Présidence de Jean-Luc Flaugère, Président, délibérants conformément aux dispositions en vigueur,

#### Siège Social

4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114  
07001 PRIVAS Cedex  
Tél. : 04 75 20 28 00  
Fax : 04 75 20 28 01  
Email : [contact@ardeche.chambagri.fr](mailto:contact@ardeche.chambagri.fr)

#### Considérant que :

- Avec un niveau de pension près de moitié inférieur à la moyenne nationale, les agriculteurs retraités et plus encore les agricultrices perçoivent la retraite la plus faible de toutes les catégories sociales ayant cotisé. Nous ne pouvons imaginer laisser les retraités agricoles actuels au bord de la route.
- Seuls les chefs d'exploitation agricoles ont des droits complets.
- L'ensemble des organisations syndicales constate unanimement qu'une revalorisation à hauteur de 85 % minimum du Smic des pensions servies aux retraités actuels est indispensable et permettrait de libérer le foncier pour le renouvellement des générations.
- Dans le cadre de la réforme des retraites visant un système universel, 1 € cotisé donne les mêmes droits quel que soit le statut de celui qui a cotisé.
- Les règles de liquidation (durée, âge ou 25 meilleures années,...) et de cotisations convergent peu à peu.
- Le Gouvernement a décidé, le 7 mars 2018 d'user de la procédure de « vote bloqué » pour empêcher l'adoption de la loi visant à revaloriser les pensions de retraites agricoles de 75% à 85% du SMIC net (texte qui avait pourtant été voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 2 février 2017 et en commission des Affaires Sociales au Sénat, rendant son adoption acquise).
- Les annonces du Président de la République du 25 avril 2019 concernant la revalorisation des pensions dans le cadre de la réforme des retraites à venir ne concerne pas les agriculteurs (trices) déjà retraité(e)s.

#### Demandant que :

**La retraite des agriculteurs soit repensée en profondeur et garantisse des DROITS UNIVERSELIS SUIVANTS :**

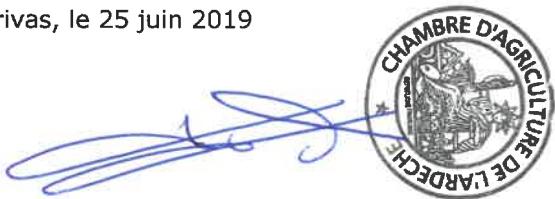
- **Un minimum de retraite égal à 85 % DU SMIC pour tous les bénéficiaires financé par des ressources fiscales**, conformément au texte voté en 2017, pour atteindre 1026€/mois minimum pour une carrière complète, dès 2019. Cette revalorisation doit être appliquée pour tou(te)s les

agriculteurs (trices) déjà retraité(e)s. Ainsi tous les assurés sociaux seront traités de façon équitable. Cet objectif de retraite minimale (base + complémentaire) à 85 % du Smic existe depuis 2003 au régime général et ne s'applique pas actuellement aux exploitants dont la retraite est liquidée à 75 % du Smic.

- **Un régime par points pour tous assis sur les revenus** avec, comme aujourd'hui, une base minimum de cotisation pour les années « difficiles » pour valider un minimum de points et 4 trimestres par an. Mais aussi une réflexion pour limiter le recours à des statuts moins protecteurs en termes de retraites et notamment pour les femmes. Cela a été fait pour l'aide familial. Il s'agirait de limiter à l'avenir la durée du recours au statut de conjoint collaborateur.
- **Le régime de retraite complémentaire obligatoire soit assaini** et que soit séparé ce qui relève des points cotisés et ce qui relève des droits gratuits.
- **La réforme des retraites préserve un système solidaire**, car au-delà de l'acquisition des droits à partir des cotisations, l'enjeu majeur d'une réforme d'envergure des retraites sera le contenu de la solidarité qui sera mise en œuvre.

Mise aux voix : Motion adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Privas, le 25 juin 2019



**Jean-Luc FLAUGERE, Président de la Chambre  
d'Agriculture de l'Ardèche,**

**Membres présents :**

ARCHAMBAULT Marie-Rose / BALMELLE Sylvain / BASSET Anselme / BEAUME Julien / BERTRAND Sylvain / CAYRON Myrian / CLARET Benoit / DRAGON Denise / FABRE Rémy / FLAUGERE Jean-Luc / GROMADA Hervé / HABAUZIT Bernard / JOUVE Gilles / LACROIX Jean-François / LAFFONT Dominique / LAVILLE Jean-François / LOUPIAC David / MERLE Marlène / MICHEL – RIBES Frédérique / MOINS André / MOURIER Aurélien / POUZARD Carole / ROCHE Patricia / TESTUD Jean-Louis / VALLET Vincent / VOLLE Jérôme / WALBAUM Ludovic

**Membres excusés / absents :**

CESANA Christel / CHAURAND Gérard / GIRAUD Mickaël / JAQUIN Cyril / MINODIER Sonia / REYNAUD Coralie / RIOU Maurice / SANGOUARD Jacques